

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE -
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 avril à dix-sept heure, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé Monsieur Franck POINTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno VIVIER

Absent excusé : Jérôme SEJOURNE

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 2

OBJET : Vote du compte administratif 2024

Il est demandé à Monsieur le Président de quitter la séance puis Monsieur Jean-Paul BEDIU présente le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Président du Syndicat.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice écoulé, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Les membres du Comité Syndical constatent les identités de valeurs avec les écritures du Receveur Syndical, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Un excédent cumulé d'investissement :	143.532,49 €
Un excédent cumulé de fonctionnement :	64.564,47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	125.281,00 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	203.725,00 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 9 avril 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA